



-TOUS-
POUR LA
MUSIQUE

TOUS POUR LA MUSIQUE EN 2017!

Réponses de François Fillon au questionnaire de TPLM
Le gras et le souligné dans les réponses sont le fait de son équipe de campagne

1 - EDUCATION MUSICALE

En premier lieu, je souhaite développer une offre artistique dans tous les établissements scolaires, notamment la pratique musicale collective.

La pratique d'un art est le moyen de donner aux enfants et aux jeunes le goût de la culture. Par la musique, qui est un art qui se pratique dès la plus petite enfance (comptines, chant choral etc.), tous les enfants peuvent participer à une activité collective, sous forme de pratique artistique dès l'entrée à la maternelle. En outre, l'écoute et la pratique de la musique facilitent l'apprentissage de façon générale.

Par ailleurs, la pratique du chant, des pièces classiques à la chanson française, ne prend son sens que par le collectif, à travers un ensemble où chacun apporte sa voix, autant que l'écoute de l'autre, pour être, littéralement, « au diapason ». C'est une société en réduction, où l'autorité du chef construit une harmonie, au service d'une œuvre à laquelle chacun contribue à la place qu'il occupe.

Des expériences significatives de promotion de l'éducation musicale ont été menées chez nos voisins européens : à la suite d'une procédure d'initiative populaire (votée à 72%), constatant les inégalités territoriales, la Suisse a inscrit en 2012 dans sa Constitution la promotion d'un enseignement musical de qualité ; la Grande-Bretagne a adopté en 2012 la mise en place d'un grand plan en faveur de l'éducation musicale (création de 123 hubs d'éducation musicale sur tout le territoire, programme d'insertion professionnelle pour les jeunes dans les entreprises culturelles...) ; en Allemagne, la formation d'orchestres dans les écoles s'est généralisée.

En France, des expériences réussies ont été conduites : orchestres à l'école, projet Démos, Passeurs d'Art etc. Là où aucune autre initiative n'existe, un projet de pratique musicale sera élaboré avec tous les intervenants musicaux (professeurs, assistants d'éducation, musiciens intervenants), en partenariat avec les écoles de musique, les conservatoires et les réseaux professionnels volontaires. Il sera coordonné par les collectivités territoriales qui pourront valoriser les ressources mobilisables.

Ce projet pourra, au terme de quelques années, toucher tous les jeunes, sans coût supplémentaire. Il implique la formation initiale des professeurs des écoles, des professeurs de musique et des assistants d'éducation volontaires.

En complément de ce projet, d'autres initiatives doivent pouvoir être soutenues dans le cadre scolaire : théâtre, danses de toutes natures, dessin, etc.



-TOUS-
POUR LA
MUSIQUE

TOUS POUR LA MUSIQUE EN 2017!

Réponses de François Fillon au questionnaire de TPLM

Le gras et le souligné dans les réponses sont le fait de son équipe de campagne

2 - ACCES A LA MUSIQUE

Je commencerai par m'interroger sur **l'accès à la musique vivante**. Un tiers des Français se déclarent insatisfaits de l'offre de spectacles autour d'eux, plus encore dans certaines régions. En musique comme dans les autres disciplines, l'objectif de l'aménagement culturel des territoires, qui est d'assurer à tous à une offre diverse et de qualité, reste plus que jamais d'actualité. Il doit être un des critères prédominants pour attribuer les financements publics, Etat et collectivités territoriales, au spectacle vivant.

L'accès à la musique dans toute sa diversité a fait des pas de géant grâce aux **réseaux numériques**, mais les acteurs qui la diffusent et en tirent profit ne contribuent pas à en financer une juste part. Le principe que toute utilisation doit donner lieu à la rémunération des auteurs, interprètes et producteurs a besoin d'être rappelé, sans souffrir d'exception. Sa mise en œuvre passe en général par des règles communautaires, si bien qu'une action constante et déterminée auprès des autorités européennes, concertée avec d'autres Etats, est absolument nécessaire.

L'accès à la musique doit aussi être **l'accès à la pratique**. Quand une grande part des existences migre dans le monde numérique où tout s'obtient en quelques clics, la confrontation physique avec les instruments et les sons, les pratiques individuelles et collectives, dans toute leur diversité, deviennent un projet de société, au service d'une idée de l'homme. Aujourd'hui, 3 % des Français pratiquent un instrument régulièrement, et 8 % de temps en temps – même si ces taux sont plus élevés chez les jeunes – et 35% ne savent pas où ils pourraient apprendre la musique. Tout laisse penser qu'une demande latente d'enseignement musical reste à satisfaire, tant pour les enfants que pour les adultes. Une politique musicale devrait définir les voies pour combler ce manque, en veillant à un partage harmonieux et équilibré des rôles entre les structures publiques et le marché et à une cohérence des financements avec ce partage.

L'usage raisonné de la musique est aussi une question de santé publique : les sonorisations de concert excessives et les écouteurs mal réglés fabriquent **des générations de malentendants**. La musique, comme c'est par exemple des habitudes alimentaires, devrait faire l'objet de politiques de prévention et d'éducation, en collaboration avec les professionnels du secteur.

3 - SOUTIEN A LA FILIERE MUSICALE

Tout d'abord, je proposerai aux professionnels de la musique : auteurs, compositeurs, artistes-interprètes, producteurs, éditeurs, entrepreneurs de spectacle, sociétés civiles de perception des droits, etc., une concertation qui a cessé depuis qu'en 2012, Madame Filippetti a décidé



-TOUS-
POUR LA
MUSIQUE

TOUS POUR LA MUSIQUE EN 2017!

Réponses de François Fillon au questionnaire de TPLM

Le gras et le souligné dans les réponses sont le fait de son équipe de campagne

d'enterrer le dossier du centre national de la Musique dès son arrivée, pour des raisons démagogiques. La plus grande partie des questions que vous posez devront être débattues avec l'ensemble des acteurs de la filière.

La question du financement de la création est essentielle dans mon esprit. Je veux préserver au niveau européen la notion d'« exception culturelle ». Il faut s'assurer que les grandes plateformes en ligne qui proposent du contenu à la demande ou par abonnement soient soumises aux mêmes obligations en matière de création européenne que les chaînes de télévision ou opérateurs nationaux auxquels elles font concurrence dans le pays où elles proposent leurs services.

C'est aussi lutter **efficacement contre la contrefaçon commerciale des œuvres musicales, littéraires ou audiovisuelles** : il faut aménager sans tarder le régime de responsabilité, non pas des hébergeurs dits passifs, mais des intermédiaires techniques qui ont une responsabilité dans la mise en avant ou l'édition des œuvres culturelles. Cela passe par la modernisation de la directive de 2004 sur le respect des droits de propriété intellectuelle pour l'adapter à l'environnement numérique en clarifiant le statut des intermédiaires internet et des hébergeurs vis-à-vis du contenu et en modernisant leur statut.

Soutenir la filière, c'est aussi **pérenniser la rémunération de la création à travers le système français du droit d'auteur. Je souhaite en particulier conforter l'Hadopi dans son rôle pédagogique, voire en la renforçant pour la rendre plus efficace.** Le Gouvernement, depuis le printemps 2012, n'a cessé d'émettre des messages contradictoires sur sa détermination à lutter contre le piratage sans pour autant substituer à la « réponse graduée » inscrite dans la loi, la moindre action. Hadopi doit être confortée dans son rôle pédagogique par la dissuasion pouvant aller de la « réponse graduée » pour les internautes jusqu'à une amende administrative, et par les voies pénales ou la pression sur les acteurs commerciaux. Plus largement, une réflexion sur la protection des droits à l'ère du numérique devra nourrir l'évolution de la HADOPI, afin que cette instance puisse devenir, en lien avec la CNIL, l'outil de protection des libertés des individus.

Enfin, les mesures que je propose en faveur de l'emploi, la baisse de 40 Mds€ des charges qui pèsent sur nos entreprises et notre compétitivité (dont 25Mds€ sur les salaires) comme l'allègement des normes et des contraintes, s'appliqueront bien entendu aux TPE et PME françaises dans le secteur de la musique.